



Comité de Vigilance en Travail Social

A large, diagonal orange brushstroke graphic that starts from the bottom left and extends towards the top right, crossing behind the title text.

MANIFESTE DU TRAVAIL SOCIAL

C'est à l'occasion de la nouvelle édition de la Déclaration mondiale de principes éthiques du travail social de l'AIETS* (Association Internationale des Ecoles de Travail Social) que le CVTS a actualisé le Manifeste du travail social en 2021.

Si les principes du Manifeste rejoignent toujours largement ceux de l'AIETS, force est de constater une évolution du texte qui nous inquiète, notamment en ce qui concerne le droit à la confidentialité et à la vie privée.

**<https://www.iassw-aiets.org/wp-content/uploads/2018/04/French-Global-Social-Work-Statement-of-Ethical-Principles.pdf>*

PRÉAMBULE

Le Comité de Vigilance en Travail social (CVTS) est né dans la tourmente.

Celle de travailleurs sociaux emprisonnés et poursuivis pour leur engagement à mener une action sociale digne de ce nom*.

Le soutien et l'indignation du terrain ont abouti à la création du CVTS.

Le CVTS a grandi dans les consciences de travailleurs sociaux de tous les secteurs et de toutes les fonctions ; des travailleurs en désaccord avec des injonctions sécuritaires ou contrôlantes, inquiets de la manière dont les politiques, les organisations et les pratiques sociales détricotent peu à peu les principes essentiels du travail social.

Depuis près de 20 ans maintenant, le CVTS recueille les témoignages individuels ou d'équipes attentifs à garder et construire le sens d'une pratique du travail social qui est de plus en plus mise à mal jusque dans ses dimensions éthiques.

Le moment nous semblait venu d'agir collectivement, d'autant que les échos, même hors de la sphère du travail social, esquissent l'image d'une société faite de relations marchandisées et en voie de déshumanisation comme en témoignent les revendications de nombreux secteurs tant publics que privés.

** Eté 2002 : Arrestation et détention de deux travailleurs sociaux travaillant avec un public de demandeurs d'asile et sans papier. Motif d'inculpation : "traite d'êtres humains" et "association de malfaiteurs". Acquittés et blanchis en première instance et en appel.*

A l'occasion de l'assemblée plénière de 2015, les membres du CVTS ont décidé de s'engager à rédiger un Manifeste, avec l'intention de réaffirmer les principes incontournables du travail social* et de dénoncer la banalisation du non-respect de ceux-ci. Ce qui suit résulte d'un processus collectif qui a rassemblé 15 secteurs représentatifs de la diversité du terrain.

Ce Manifeste est un outil à disposition des travailleurs sociaux et a également pour ambition de servir d'outil d'interpellation des acteurs politiques pour faire valoir le point de vue du terrain.

C'est désormais la diffusion et l'adhésion du plus grand nombre qui renforcera l'argumentaire, permettant un soutien aux travailleurs de terrain qui pourront s'appuyer sur des principes partagés et affirmés avec force.

Si la démarche de ce Manifeste va à contre-courant d'une tendance générale de nos sociétés européennes à durcir le ton et à responsabiliser l'individu en éludant les responsabilités socio-politiques, nous voulons croire que la force du collectif peut servir de rempart pour le respect inconditionnel des droits des gens et la lutte contre les inégalités.

C'est à participer à cela que nous vous invitons tous, à titre personnel ou collectif, ***en signant votre adhésion au Manifeste:***

<http://comitedevigilance.be/?Manifeste-du-travail-social>

**Nous appuyant pour partie sur la Déclaration mondiale de principes éthiques du travail social de l'AIETS de 2018*

MANIFESTE DU TRAVAIL SOCIAL

Une société qui a fait le choix d'avoir des travailleurs sociaux en son sein se doit de leur garantir les conditions nécessaires à l'exercice de leurs professions.

Au moment où certains mettent en cause le secret professionnel dans les CPAS, quand les secteurs de l'aide et du soin ploient sous la charge de travail, quand les logiques assurantielles et résiduelles se résument à des contrôles sans âmes, il est urgent de rappeler les conditions nécessaires et les fondamentaux qui étayent et rendent possibles le travail social.

Le travail social repose sur :

La garantie donnée à chaque individu ou groupe d'affirmer sa place de ***sujet pleinement inclus dans la société***, dans le respect de ses droits fondamentaux et de son autodétermination.

La garantie du ***secret professionnel*** qui résulte d'un choix de société fort. Il permet à tous la possibilité d'être entendus sans être jugés, d'être aidés en continuant à décider pour soi et permet aux professionnels de poser des actes en mesurant toutes les conséquences. En cela, il concourt à rendre possible une vie en société.

La garantie que les politiques sociales soient toujours traversées par un ***souci de justice, d'égalité et d'équité*** dans l'analyse des situations sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives, et dans l'accompagnement des personnes.

Le travail social ne doit dès lors **jamais** servir à des fins :



De ***contrôle***



De garantie de l'***ordre public*** et moral



De ***désignation*** des méritants et des autres

En conséquence et en nous appuyant sur notre expérience au Comité de Vigilance en Travail Social (CVTS) ainsi que sur les nombreuses références internationales en la matière, il nous apparaît essentiel de réaffirmer aux travailleurs sociaux, aux institutions et leurs responsables, et à ceux qui déterminent les politiques, ce qui suit :

1 LA PERSONNE : SUJET, ET NON OBJET, DE L'INTERVENTION SOCIALE

L'Association Internationale des Ecoles de Travail Social (AIETS) nous rappelle que :

Les travailleurs sociaux reconnaissent que les gens sont capables et autonomes. Ils respectent et promeuvent les droits des personnes à faire leurs propres choix et à prendre leurs propres décisions

Or nous constatons que ce principe est régulièrement bafoué dans les pratiques de terrain.

La personne n'est plus considérée comme sujet de l'intervention sociale mais bien souvent comme objet de cette intervention.

Cette question occupe les travailleurs sociaux qui, inquiets ou en interrogation, interpellent fréquemment le CVTS.

Exemples



Différents services du secteur de l'Insertion socio-professionnelle s'interrogent sur la validité éthique d'une démarche de travail qui consiste à concentrer les objectifs d'accompagnement sur le soutien à la rédaction du CV, sans aborder avec les bénéficiaires l'analyse du contexte plus large, expliquant plus justement les causes réelles du non-emploi.

Des travailleurs sociaux de CPAS questionnent fréquemment les pratiques qui consistent à décider à la place des personnes de ce qui est important pour elles, notamment depuis la mise en place des PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) obligatoires.

Nous rejetons les modèles de « l'Etat social actif » car ils :

Préconisent des réponses essentiellement en lien avec des carences prétendument diagnostiquées chez la ou les personnes.

Demandent aux travailleurs sociaux de définir les problèmes des personnes à partir d'une lecture normative décalée de leur réalité singulière et insuffisamment contextualisée de façon macrosociologique.

Face à ces constats, nous réaffirmons avec force et clarté la nécessité de considérer tout usager ou tout groupe comme **SUJET** de l'intervention

Cela implique pour les travailleurs sociaux :



De partager avec les personnes ou le groupe concernés une analyse de leur situation sur deux plans simultanés : celui de *l'histoire individuelle* de la personne ou du groupe, mais surtout celui du *contexte socio-politique*.



De partir, selon l'expertise des personnes concernées, de ce qui *fait obstacle* dans leur situation et non de poser un diagnostic induit par les politiques sociales.



D'explicitier *clairement* aux personnes le *cadre légal* de l'intervention sociale et de réfléchir avec elles aux enjeux en présence pour l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par la situation, pour leur permettre de faire des choix en pleine conscience.



De construire un *climat de confiance* fondé sur la transparence et la loyauté, donnant ainsi aux personnes la possibilité de développer leur pouvoir d'agir, pour *s'autonomiser* tout en restant fidèles à ce qui est important pour elles.

2 DES MISSIONS DE TRAVAIL SOCIAL CENTRÉES SUR LA DIGNITÉ HUMAINE ET LA JUSTICE SOCIALE

L'Association Internationale des Ecoles de Travail Social nous rappelle aussi que :

Le travail social est basé sur le respect de la valeur et de la dignité inhérentes à chaque personne et des droits qui en découlent. Les travailleurs sociaux doivent faire respecter et défendre l'intégrité et le bien-être physique, psychologique, émotionnel et spirituel de chaque personne.

Les travailleurs sociaux ont la responsabilité de promouvoir la justice sociale par rapport à la société en général et aux personnes avec lesquelles ils travaillent.

Il découle de ces principes que le travail social a pour mission première de participer à l'émancipation individuelle et collective et à la lutte contre les inégalités, ce qui garantit la cohésion d'une société sans laisser de personnes sur le bord du chemin.

Ces principes sont mis à mal dans ou par les politiques sociales, les structures institutionnelles et les pratiques sociales. Le CVTS a fait l'objet d'interpellations fréquentes sur **le glissement massif des missions et des postures de travail des travailleurs sociaux vers des logiques de contrôle et d'activation.**

Exemples



Des offres d'emploi à destination d'assistants sociaux décrivent des missions attendues qui pervertissent fondamentalement le métier. A titre d'exemple : la Police belge engage un AS pour « l'accueil et l'escorte des personnes qui ne sont pas admises sur le territoire ou qui doivent être éloignées afin de faciliter leur retour » (consulté sur LinkedIn en février 2020).

Il est demandé à des travailleurs sociaux de divers secteurs de l'aide sociale de participer à la dénonciation de leurs usagers dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et le radicalisme.

Nous rejetons les modèles des politiques sociales actuelles qui, par leur manière de pointer la responsabilité individuelle des personnes en situation de précarité, les rendent responsables, voire coupables de leur situation.

Face à ces constats, nous réaffirmons avec force et clarté que :

Le travail social et ses acteurs sont uniquement au service de l'émancipation de leur public impliquant une posture juste et respectueuse des personnes

Le travail social comporte une dimension critique et subversive qui passe par un nécessaire travail de transformation des structures et des politiques

3 UN TRAVAIL EN RÉSEAU AU SERVICE DES PERSONNES

Le travail en réseau ne peut pas être une fin en soi. Il s'agit d'un outil de travail au service d'objectifs qui doivent à chaque fois être précisés et réfléchis avec les personnes concernées. L'échange d'informations inhérent à ces pratiques pose immanquablement les questions du secret professionnel (SP) et du secret professionnel partagé (SPP).

Outre l'obligation relative au secret professionnel qui s'impose aux travailleurs sociaux en vertu de l'application de l'article 458 du Code pénal, il convient de rappeler également l'un des principes fondateurs de l'AIETS, qui met l'accent sur l'importance de la confidentialité en nous rappelant que :

Les travailleurs sociaux respectent et travaillent conformément aux droits des personnes à la confidentialité et à la vie privée

Ce principe de confidentialité est régulièrement mis à mal dans ou par les politiques sociales, les structures institutionnelles et les pratiques sociales.

Le CVTS reçoit de nombreuses demandes d'échanges de réflexions de la part du terrain à ce propos.



Exemples

Demandes concernant les balises déontologiques en termes de SP et SPP.

Interpellations sur la manière de réagir stratégiquement face aux pressions pour dénoncer les personnes sans-papiers aux autorités.

Questionnements sur comment, concrètement, mettre des limites au partage d'informations entre les institutions qui font de l'accompagnement de mêmes publics.

Par ailleurs, le terrain fait le constat que l'informatisation des données et leur partage en réseau se conçoivent de plus en plus comme une évidence, sans être reliés à un cadre ni un objectif précis et sans maîtrise des finalités de ceux qui s'en saisiront.

Nous rejetons les modèles des politiques sociales actuelles qui, dans la lutte contre ce qu'elles estiment des abus ou des dangers, préconisent un contrôle de plus en plus systématique des personnes par un quadrillage de plus en plus serré des publics, souvent les plus précaires.

Nous recommandons avec force que les équipes de terrain aient les moyens de construire des réponses éthiques et déontologiques dans leurs pratiques de réseau et face aux injonctions de partage d'information et connexionnistes

Nous revendiquons, de manière urgente, des espaces et des temps de réflexion et de formation, pour adapter les cadres de référence existants aux possibilités qu'apportent les nouvelles technologies

4 UN CADRE DE TRAVAIL AU SERVICE DU TRAVAIL SOCIAL

D'une façon générale le secteur non-marchand, dont le travail social, se trouve aujourd'hui infiltré par une logique marchande centrée sur la culture du résultat, du chiffre, de la normalisation et de la rationalisation de l'humain, contraire aux finalités intrinsèques du travail social.

L'AIETS nous rappelle pourtant que :

Les travailleurs sociaux, ainsi que les organismes qui les emploient, encouragent et participent au débat afin de faciliter des décisions éthiquement éclairées

Ces principes d'indépendance et de responsabilité sont régulièrement mis à mal par la logique marchande.

Cela se traduit notamment par des conditions de travail qui ne garantissent plus la possibilité de développer une action réflexive et créative en toute sécurité et indépendance.

Les témoignages déposés au CVTS sont nombreux.



Exemples

L'impossibilité matérielle de respecter le SP dans des open-spaces.

L'arrestation administrative de travailleurs sociaux qui accompagnent les publics les plus fragilisés.

L'évaluation du travail social centrée sur le nombre de dossiers traités ainsi que l'obligation de résultat.

L'imposition de la présence de la direction d'équipe dans des supervisions ou l'isolement de travailleurs sociaux au sein d'une équipe qui ne se réunit jamais.

L'informatisation généralisée du travail social qui déshumanise celui-ci et entrave la réflexion critique et collective.

Les appels à projets programmés dans une logique descendante qui modifient les finalités du travail social, confrontent les travailleurs à une perte de sens et précarisent les emplois.

Nous rejetons les modèles de politiques sociales qui s'appuient sur des pratiques managériales du travail social confondant efficacité et efficience, confiance et transparence, collaboration et concurrence.

**Face à ces constats nous réaffirmons avec force et clarté
la nécessité de conditions de travail qui assurent :**

Le respect du secret professionnel

**La reconnaissance claire et concrète de l'importance de la
place des travailleurs sociaux dans la réflexion sur le travail
social sans les considérer comme de simples exécutants**

**Du temps pour l'engagement de débats éthiques entre
travailleurs et employeurs**

**Des échanges à propos de l'identité professionnelle des
travailleurs sociaux et l'affirmation de celle-ci**

**Un cadre de travail pérenne au niveau des contrats de travail,
des salaires, des statuts, des missions,...**

POUR NE PAS CONCLURE

Ce Manifeste est le fruit d'un processus participatif qui s'ancre tant dans un besoin de dénoncer ce qui ne va pas que dans celui d'affirmer avec force ce qui doit être.

Non, le travail social et ses représentants ne peuvent être les agents de politiques faussement sociales. Oui, les situations de précarité et de vulnérabilité doivent être considérées comme la conséquence du choix d'un certain modèle de société et non pas comme celle d'échecs personnels.

L'histoire du CVTS, depuis ses prémises dans la mobilisation en soutien aux travailleurs sociaux poursuivis jusqu'au projet de rédaction du Manifeste du Travail social, nous permet d'affirmer que la résistance des travailleurs sociaux, leur engagement et leur éthique, sont les remparts indispensables face aux dérives que connaît le travail social.

La publication de ce Manifeste répond à la philosophie de base du CVTS : créer un espace de mobilisation transversal pour tous les travailleurs sociaux, quel que soit leur secteur de travail et leur profession.

Aujourd'hui plus que jamais avec ce Manifeste, nous voudrions non seulement exprimer aux travailleurs sociaux qu'ils ne sont pas seuls, mais aussi leur permettre de participer à la construction de lendemains meilleurs en se saisissant de cet outil, tant pour réfléchir leurs pratiques que pour les défendre et les faire reconnaître.

Ainsi, nous portons l'espoir que ce Manifeste donnera l'occasion à ceux qui s'en saisiront de réfléchir, de débattre et d'agir dans une volonté commune de lutter contre les injustices et de ré-humaniser notre société. Car au-delà de l'ancrage professionnel de cette initiative, il s'agit d'un appel citoyen !



Comité de Vigilance en Travail Social

Pour mieux nous connaître : www.comitedevigilance.be
Pour signer le Manifeste, consulter la liste des signataires et le télécharger :

<http://www.comitedevigilance.be/?Manifeste-du-travail-social>

Pour poursuivre la réflexion ensemble, n'hésitez pas à nous contacter via
l'adresse courriel info@comitedevigilance.be
ou la permanence téléphonique qui se tient
tous les jeudis entre 14h et 17h au 02/346.85.87